

PROVINCE DE QUÉBEC
Ville de Rosemère

Une séance ordinaire du comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier est tenue par visioconférence le mercredi 24 août 2022 à 18 h 30.

Sont présents par visioconférence : Paolo Galati, président; Bob Pellerin, vice-président et commissaire; Donna Anber et James Di Sano, commissaires; Adam Gordon, commissaire-parent; et Gaëlle Absolonne, directrice générale.

Également présents : Karla Abraham Di Francesco, commissaire; Tara Anderson, commissaire-parent; Frédéric Greschner, directeur général adjoint; Anna Sollazzo, secrétaire générale et directrice du Service des affaires juridiques, corporatives et des communications; Robin Bennett, directeur du Service des ressources informationnelles; Marilyn Demers, directrice adjointe du Service des ressources matérielles et du transport; Priscilla Lingaya, coordonnatrice du Service des ressources matérielles (approvisionnement); et Jocelyne Thompson-Ness, agente d'administration.

Absent : Vincent Cammisano, commissaire.

0.0 Ouverture de la séance

En réponse à une demande du vice-président, la secrétaire générale et directrice du Service des affaires juridiques, corporatives et des communications vérifie que le quorum est atteint. Le vice-président ouvre la séance.

HEURE : 18 h 30

0.1 Reconnaissance du territoire

Nous aimerions [J'aimerais] commencer la séance en reconnaissant que la terre sur laquelle nous nous assemblons est un territoire traditionnel de la nation kaniien'keha:ka ou nation mohawk. Aussi connue comme les « gardiens de la porte de l'Est », la nation mohawk est un membre de la Confédération haudenosaunee, qui comprend également les peuples seneca, cayuga, tuscarora, onondaga et oneida.

Tous ceux et toutes celles qui s'assemblent ici sont des membres respectés de notre communauté. Plus important encore, ce sont des amis.

1.0 Adoption de l'ordre du jour

En réponse à une question du président, la secrétaire générale et directrice du Service des affaires juridiques, corporatives et des communications indique que la présente séance est une séance ordinaire du comité exécutif et qu'il est donc possible d'ajouter des points à l'ordre du jour.

Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire-parent Adam Gordon que l'ordre du jour contenu au document n° EC-SWLSB-2022/08/24-CA-001 soit adopté sans modification.

EC-220824-CA-0001

Adoptée à l'unanimité

2.0 Approbation du procès-verbal du 22 juin 2022

Approbation du
procès-verbal
22 juin 2022

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Donna Anber que le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier tenue le 22 juin 2022, dont tous les membres ont reçu copie au préalable, soit approuvé sans modification et exempté d'une lecture par la secrétaire générale.

EC-220824-CA-0002

Adoptée à l'unanimité

3.0 Affaires découlant du procès-verbal

Aucun dossier n'est présenté.

4.0 Décisions du comité

4.1 Ressources matérielles et transport

4.1.1 Appel d'offres public n° 2022-8047-50 – Fournitures de bureau

La directrice adjointe du Service des ressources matérielles et du transport informe le comité exécutif que l'appel d'offres comprend des fournitures de bureau et du papier pour les photocopieurs de l'ensemble des écoles et des centres de la commission scolaire, ce qui explique le coût estimatif de 700 000 \$.

Elle poursuit en faisant savoir que le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) négocie ce contrat au nom de tous les organismes publics, car il est visé par le décret. En raison des résultats, il est plus avantageux pour la commission scolaire de procéder de cette façon que de lancer son propre appel d'offres.

En réponse à une question du président, la directrice adjointe du Service des ressources matérielles et du transport indique que la date limite du CAG est très serrée. Pour participer à cet appel d'offres, la commission scolaire doit déposer ses documents au plus tard le 5 septembre 2022.

Appel d'offres public
n° 2022-8047-50

Fournitures de bureau

EC-220824-MR-0003

ATTENDU QUE le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) lancera bientôt l'appel d'offres public n° 2022-8047-50 concernant la sélection d'un fournisseur pour l'acquisition de fournitures de bureau par les organismes publics participants;

ATTENDU QUE le Conseil du Trésor a décrété que toute acquisition de fournitures de bureau doit se faire par l'intermédiaire du CAG;

ATTENDU QUE le contrat actuel de fournitures de bureau arrive à échéance le 30 juin 2023;

ATTENDU QUE la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier souhaite participer à cet appel d'offres afin de bénéficier du contrat de trente-six (36) mois qui sera octroyé par le CAG;

ATTENDU QUE le coût des fournitures de bureau pour la commission scolaire est estimé à 700 000,00 \$, avant les taxes, pour la durée du contrat;

ATTENDU QUE, conformément à l'annexe 1 du règlement n° BL2008-CA-01 : *Délégation des fonctions et pouvoirs de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier*, le comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier exerce les fonctions et pouvoirs du conseil des commissaires pendant les mois de juillet et d'août;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire James Di Sano que, sur recommandation du directeur du Service des ressources matérielles et du transport, le comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve la participation de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier à l'appel d'offres public n° 2022-8047-50 lancé par le Centre d'acquisitions gouvernementales;

QUE la direction du Service des ressources matérielles et du transport soit autorisée à signer des documents concernant la participation de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier à cet appel d'offres public;

ET QUE toute acquisition soit faite conformément au règlement n° BL2008-CA-01 : *Délégation des fonctions et pouvoirs de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier*.

Adoptée à l'unanimité

4.2 Ressources informationnelles

4.2.1 Appel d'offres n° 2022-7542-50 – équipements pédagogique numériques

En réponse à une question du président, le directeur du Service des ressources informationnelles fait savoir que la date limite pour participer à cet appel d'offres était le 22 août 2022. L'information nous est parvenue pendant la pause estivale et nous avons contacté le CAG pour vérifier la possibilité de repousser l'échéance, car il nous fallait travailler avec les Services pédagogiques pour veiller à ce que les bons équipements soient demandés. Le CAG n'a pas accepté de repousser l'échéance, mais nous avons réussi à la respecter grâce à un travail d'équipe. Cet équipement est aussi visé par le décret.

Appel d'offres public
no 2022-7542-50

ATTENDU QUE, dans le cadre de son Plan d'action numérique, le ministère de l'Éducation (MEQ) poursuit ses investissements dans le domaine des technologies;

Équipements
pédagogiques numériques

ATTENDU QUE l'allocation octroyée à la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier pour l'année scolaire 2022-2023 en vertu de la mesure 50767 (Mesure spéciale pour l'acquisition d'ensembles numériques) s'élève à 393 627,00 \$;

EC-220824-IT-0004

ATTENDU QUE le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) lancera bientôt l'appel d'offres public n° 2022-7542-50 concernant la sélection de fournisseurs pour l'acquisition, par les organismes publics participants, d'équipements pédagogique numériques tels que des tablettes, des robots et des équipements makerspace;

ATTENDU QUE le Conseil du Trésor a décrété que toute acquisition de ce type d'équipements doit se faire par l'intermédiaire du CAG;

ATTENDU QUE la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a besoin de diverses quantités de ces équipements faisant partie de l'appel d'offres pour ses écoles et ses centres;

ATTENDU QUE, conformément à l'annexe 1 du règlement n° BL2008-CA-01 : *Délégation des fonctions et pouvoirs de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier*, le comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier exerce les fonctions et pouvoirs du conseil des commissaires pendant les mois de juillet et d'août;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Bob Pellerin que, sur recommandation du directeur du Service des ressources informationnelles, le comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve la participation de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier à l'appel d'offres public n° 2022-7542-50 lancé par le Centre d'acquisitions gouvernementales;

QUE le comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier autorise l'acquisition d'équipements faisant partie de l'appel d'offres public n° 2022-7542-50 pour la somme maximale de 400 000,00 \$, toutes taxes comprises;

ET QUE la direction du Service des ressources informationnelles soit autorisée à signer tout document concernant le présent mandat confié au Centre d'acquisitions gouvernementales ainsi que tous les bons d'achat.

Adoptée à l'unanimité

5.0 Points d'information

Il n'y a aucun point d'information.

6.0 Questions diverses

Il n'y a aucune question diverse.

7.0 Clôture

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Donna Anber que la séance soit levée.

Adoptée à l'unanimité

HEURE : 18 h 41

PROCHAINE SÉANCE → ORDINAIRE → 28 septembre 2022

Anna Sollazzo, secrétaire générale

Paolo Galati, président